

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

**SAGE - "Estuaire de la Gironde et milieux associés" - Composition de la
Commission Locale de l'Eau - Représentation de la Communauté Urbaine -
Désignation**

Monsieur ROUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde a souhaité mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur l'estuaire de la Gironde. Ce projet a pour objet la protection du milieu aquatique sur l'estuaire de la Gironde.

Le périmètre du SAGE concerne 45 communes de Charente-Maritime et 142 communes de Gironde et a été fixé par arrêté inter préfectoral le 31 mars 2005.

La procédure prévue à l'article L 212-4 du Code de l'Environnement prévoit la constitution, à l'initiative de M. le Préfet de la Gironde, d'une Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer ce schéma.

Cette Commission divisée en trois collèges est composée des membres suivants :

1 – Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Structures	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Conseil Régional d'Aquitaine	1	1
Conseil Régional Poitou-Charentes	1	1
Conseil Général de la Gironde	2	2
Conseil Général Charente-Maritime	2	2
Communauté Urbaine de Bordeaux	1	1
Syndicat Mixte Pays Médoc	1	1
Syndicat Mixte Pays Haute-Gironde	1	1
Communauté Agglomération du Pays Royannais	1	1
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge	1	1
SMIDDEST	1	1
EPIDOR	1	1
SMEAG	1	1

Syndicats de Protection contre les Inondations	1	1
Syndicat d'Aménagement Hydraulique de Bassin versant de Gironde	1	1
Association des Maires de Gironde	10	10
Association des Maires de Charente-Maritime	6	6

2 – Collège des représentants des Usagers, des Propriétaires Riverains, des Organisations Professionnelles et des Associations Concernées

Structures	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Chambre de Commerce et d'Industrie : - Gironde - Charente-Maritime	1	1
Association Syndicale Autorisée de Gironde	1	1
Chambre d'Agriculture Gironde	1	1
Chambre d'Agriculture Charente-Maritime	1	1
UNICEM	1	1
Comité Local des Pêches Maritimes : - Bordeaux - Marennes-Oléron	1	1
SEPANSO	1	1
Association des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de Gironde	1	1
Collectif Estuaire	1	1
Syndicat des Sylviculteurs : - Sud-Ouest - Poitou-Charentes	1	1
EDF	1	1
Association Vivre avec le Fleuve	1	1
Navigation de Plaisance et Sports Nautiques : - Station Nautique du Pays Royannais - Comité Départemental de Voile de Gironde	1	1
Fédération Départementale de Chasse : - Gironde - Charente-Maritime	1	1
UNIMA (Marais de Charente-Maritime)	1	1

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Le Préfet Coordonnateur de Bassin, représenté par le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, ou son représentant.
- Le Préfet de la Gironde, représenté par le Chef de la Mission Interservices de l'Eau de la Gironde, ou son représentant.
- Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant.
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant.
- Le Directeur Régional de l'Environnement Aquitaine ou son représentant.

- Le Directeur Régional de l'Environnement Poitou-Charentes ou son représentant.
- Le Chef de la Délégation Interservices de l'Eau de Charente-Maritime ou son représentant.
- Le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde ou son représentant.
- Le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente-Maritime ou son représentant.
- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Aquitaine ou son représentant.
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Charente-Maritime ou son représentant.
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Gironde ou son représentant.
- Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche Midi-Pyrénées Aquitaine ou son représentant.
- Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche Poitou-Charentes ou son représentant.
- Le Directeur Régional des Affaires Maritimes d'Aquitaine ou son représentant.
- Le Directeur du Port Autonome de Bordeaux ou son représentant.

Chaque collectivité d'un collège est amenée à désigner ses représentants.

La représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux comprend un titulaire et un suppléant.

Afin de mettre en œuvre son projet d'arrêté, M. le Préfet de la Gironde demande que la Communauté Urbaine procède à cette désignation.

Par conséquent, afin de répondre à la demande de M. le Préfet, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- de désigner M. _____ en qualité de titulaire de la représentation communautaire à la Commission Locale de l'Eau,
- de désigner M. _____ en qualité de suppléant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Titulaire : M. Turon

Suppléant : M. Bannel

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

M. ALAIN ROUSSET

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**